Modification du Règlement financier: séparation de l'audit interne du contrôle financier ex-ante

2000/0135(CNS) - 05/04/2001 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

Le Parlement européen (procédure sans débat) a pris acte des résultats de la procédure de concertation et partage l'avis de sa délégation. Le Parlement et le Conseil ont dégagé une large convergence de vues sur la séparation des fonctions d'audit interne et de contrôle financier ex-ante.